

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
séance du 21 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents Mesdames Malorie MEHEUST, Sylvie GUIGNARD, Angélique STEUNOU, Laura BLEVIN, Maryline NIVET, Béatrice REDON, Amandine HARNAY, Valérie TRAISSAC, Laurence LEVEE

Messieurs Richard HAAS, Hubert HILLION, Guillaume HAMON, Christian KERAUTRET, Jean-Yves HINAULT, Michaël BAUDET, Jean-Louis SENECHÉAU, Loïc JAMBOU, Sébastien BOUL, Jean BELLEC, Jean-Pierre REGNAULT, Yann HAMON

Absents excusés Madame Isabelle ETIEMBLE, Françoise GALLOUET (pouvoir donné à Malorie MEHEUST), Catherine PEPIN (pouvoir donné à Richard HAAS), Françoise HURSON (pouvoir donné à Amandine HARNAY), Marie-Noëlle MORISE (pouvoir donné à Jean BELLEC),

Messieurs Eric TOULGOAT (pouvoir donné à Sylvie GUIGNARD), Olivier LECORVAISIER (pouvoir Angélique STEUNOU), Yann SOULABAIL (pouvoir donné à Guillaume HAMON)

Secrétaire de séance Madame Malorie MEHEUST

Secrétaire auxiliaire Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2024-42

**CREATION ET AMENAGEMENT D'UN CENTRE DE SANTE – DEMANDE DE SUBVENTION
AU DEPARTEMENT DANS LE CADRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE**

Rapporteur : Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Dans le cadre du Contrat Départemental de Territoire 2022-2027, le Département des Côtes d'Armor a réservé une enveloppe financière de 258 648 € à la Ville de Langueux.

Considérant les projets de travaux identifiés d'ici à la fin du mandat, il semble opportun de flécher les travaux de création et d'aménagement du Centre de santé pour un financement au titre du contrat de territoire.

Rappel du projet :

La Ville de Langueux a pour projet de mettre en œuvre une opération de déconstruction/reconstruction d'une maison d'habitation en centre-ville, pour réaliser un immeuble comprenant un centre de santé municipal, un cabinet infirmiers libéraux et des logements à l'étage, dont au moins 20 % de logements locatifs sociaux de type PLUS ou PLAI.

Cette opération de construction sera réalisée par COOPALIS. La Ville de Langueux achètera 247 m² de surface brute dans ce bâtiment et réalisera les travaux d'aménagement de cette surface.

Le coût total de cette acquisition et de cet aménagement est estimé à 774 000 € HT. :

- acquisition de 247 m² de surface : 467 000 € HT
- aménagement intérieur de ces 247 m² : 307 000 € HT

Plan de financement :

Dépenses		Recettes		
Objet	Montant HT	Objet	Montant	%
Acquisition du local	467 000 €	Etat-DETR 2024 - <i>attribuée</i>	200 000 €	25.84 %
Aménagement intérieur	307 000 €	Département-Contrat de territoire - <i>sollicitée</i>	154 648 €	19.98 %
		SBAA - <i>sollicitée</i>	100 000 €	12.92 %
		Autofinancement	319 352 €	41.26 %
Total	774 000 €	Total	774 000 €	100 %

Aussi, au vu des éléments exposés, **je vous propose** :

- De valider le plan de financement ci-dessus présenté ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter une subvention au Conseil Départemental au titre du Contrat de territoire ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à la majorité des suffrages exprimés (abstention de Jean BELLEC et son pouvoir Marie-Noëlle MORISE, Jean-Pierre REGNAULT, Valérie TRAISSAC, Amandine HARNAY et son pouvoir Françoise HURSON).

Pour extrait conforme,
Langueux, le 22 mai 2024

Le Maire,



Richard HAAS



Le Secrétaire de séance,



Malorie MEHEUST